12569 - Les animaux égorgés dans des pays où cohabitent musulmans, chrétiens et païens

question

Nous vivons dans un pays où cohabitent Chrétiens, païens et musulmans non avertis et nous ne savons pas s'ils mentionnent ou pas le nom d'Allah au moment d'égorger leurs animaux. Comment juger la consommation de tels animaux, vue la difficulté d'identifier la religion de l'égorgeur, voire la grande peine liée à tout effort dans ce sens?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si la situation est telle qu'elle est décrite donc caractérisée par une confusion entre des animaux égorgés par des chrétiens, des musulmans et des païens, s'il n'est pas possible de les distinguer et de savoir s'ils ont mentionné le nom d'Allah ou pas, il est interdit à celui qui se trouve en face d'une telle confusion à propos de la religion des égorgeurs de consommer les animaux qu'ils ont égorgés.

. Car, en principe, il est interdit de consommer la viande de tout animal domestique non égorgée à la manière musulmane. Or la manière d'égorger concernant le présent cas fait l'objet d'un doute, car l'on ne sait pas si elle est conforme ou pas à la loi musulmane, en raison de la confusion à propos de l'identité des égorgeurs parmi lesquels se trouvent des gens dont on peut consommer les animaux qu'ils égorgent et d'autres dont on ne peut pas consommer les animaux qu'ils égorgent tels les païens et les musulmans ignorants coupables d'innovations entachées de chirk (polythéisme)

Quant à celui qui sait distinguer les égorgeurs, qu'il consomme des animaux égorgés par des musulmans et des chrétiens , pourvu que l'on sache que ceux-ci ont mentionné le nom de Dieu ou

qu'on ignore s'ils l'ont fait ou pas. Cependant on ne consomme pas les animaux égorgés par un païen ou un musulman coupable d'innovations entachés de chirk.

Il convient au musulman de prendre des précautions à propos de toutes les affaires de sa religion. Il faut qu'il cherche le licite en matière de nourriture et d'habillement et dans toutes ses affaires. A propos de l'objet de la présente question, les membres de la communauté fidèle à la Sunna s'efforcent de trouver quelqu'un pour leur égorger des animaux et en assurer la répartition de manière insoupçonnable. Dès lors, l'égorgeur et le consommateur ne devraient plus se sentir gênés...